

Les amis de J.-B. Thorn n'eurent de cesse qu'on n'élève sur sa tombe, par souscription publique, un mausolée orné de son buste et qu'on ne frappe une médaille commémorative contenant son effigie et exécutée d'après une maquette du sculpteur Vayrat (73).

Le Gouvernement provincial et la Municipalité de la ville de Mons possèdent deux bustes en plâtre de J.-B. Thorn exécutés, sur ordre de la Députation Permanente, par le sculpteur Van Assche d'après le calque pris sur le lit de mort du défunt gouverneur.

Comme Thorn laissa sa veuve dans une situation matérielle précaire, — en ces temps les veuves des fonctionnaires n'avaient pas encore droit à une pension —, M^{me} Thorn s'adressa au Roi dans une requête datée du 10-4-1841 pour demander une pension civique. Dans son avis du 29 mai suivant, la Députation Permanente, tout en appuyant la demande de M^{me} Thorn, fustige la lacune dans les institutions de l'Etat qui se montrent indifférentes et parcimonieuses pour les fonctionnaires et leurs familles. Ladite requête fit l'objet d'un projet de loi que l'ancien compagnon d'armes du défunt gouverneur J.-B. Nothomb, ministre de l'Intérieur, défendit chaleureusement, le 10-11-1842 devant la Chambre des Représentants. L'exposé des motifs déclare qu'il s'agit en l'occurrence « de créer une position exceptionnelle... résultant de trois faits principaux : l'acceptation des fonctions de gouverneur et l'effet de cette acceptation en octobre 1830 ; la résistance à la prise d'armes de 1832 ; les six mois de captivité ». Vouant récompenser, dans la personne de la veuve de J.-B. Thorn, les services rendus au pays par son mari dès les premiers jours de la Révolution, « les Chambres votèrent le projet qui accordait à M^{me} Thorn une pension annuelle et viagère de 1.500 fr. (74).

Toujours d'après J.-B. Bivort qui, ancien collaborateur de Thorn, devait le savoir, le gouverneur laissa « de nombreux manuscrits, contenant soit des notes extraites d'auteurs, soit ses propres observations sur divers sujets importants, tels que le droit criminel, le droit public, l'économie politique, etc... »

Ces matériaux, que J.-B. Thorn « avait assemblés pour des ouvrages qu'il comptait composer pendant l'hiver de sa vie », ne virent jamais le jour.

Le 13-12-1930, en organisant à Mons une manifestation en l'honneur de J.-B. Thorn, la Fédération des Avocats de Belgique et le Conseil provincial du Hainaut, voulurent associer à la célébration du centenaire de l'indépendance belge le souvenir d'un des premiers artisans du mouvement révolutionnaire.

Après qu'eut été déposée dans la matinée une couronne sur la tombe de J.-B. Thorn, eut lieu l'après-midi, en la salle de séances du Conseil provincial, une cérémonie honorée de la présence du Ministre d'Etat Masson et au cours de laquelle prirent la parole MM. Fr. André, président du Conseil provincial ; Damoiseaux, gouverneur du Hainaut ; Léon Hennebicq, président de la Fédération des Avocats de Belgique ; Jules Yerneux, directeur de l'Ecole des Mines ; Félix Francart, bâtonnier du Barreau de Mons.